Le comité syndical

Composition

Le comité syndical est constitué de délégués désignés par les représentants des communes membres, réparties en Secteurs Locaux d'Energie (



Secteur Local d'Energie

).

Rôle

Outre l'élection des membres de l'exécutif, les délégués ont pour mission de :

- Fixer les grandes orientations stratégiques et définir les modes de fonctionnement du syndicat
- Voter le budget lors du Débat d'Orientation budgétaire (DOB) : approbation du budget primitif (prévisions budgétaires) et du Compte Administratif (exécutions du budget N-1)
- Participer aux réunions de comité ou d'être représenté par un suppléant

Après chaque réunion de comité un bulletin « INFO COM » résume les informations et décisions prises.

À télécharger

Fichier
Trombinoscope Secteurs Locaux d'Énergie (SLE) (.pdf - 1.45 Mo)

Lire aussi

Les Infos du Comité